

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION du C.C.A.S. de SAINT-LAURENT-BLANGY

Conseil d'Administration du vendredi 3 mars 2023.

L'An deux mille vingt-trois, le trois mars à 17 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en la Mairie de Saint-Laurent-Blangy, sous la Présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Président du C.C.A.S., en suite de convocation en date du vingt-huit février deux mille vingt-trois.

Présents : 7
Excusés :
Pouvoirs : 1
Absents : 1

Étaient présents : Mesdames FACHAUX-CAVROS, NOWAK, MACCARINELLI, Messieurs DESFACHELLE, SOUILLARD, LABUR, BEHARELLE, LEFEBVRE ;
Excusé ayant donné pouvoir : M. LABUR à Mme FACHAUX-CAVROS,

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence. Monsieur le Président se réjouit du retour de Lily, la chienne mascotte de l'EHPAD « soleil d'automne ». Il indique qu'un courrier d'alerte au nom des cadres de l'EHPAD a été rédigé de manière réaliste humaine sur la dégradation de la prise en charge des résidents, faute de moyens. Le Président procède à l'examen de l'ordre du jour puis fait lecture des arrêtés pris par délégation.

Lecture des arrêtés pris par délégation :

Nature de l'aide	Nombre de familles aidées	Montant total de la dépense
Ligne 6562 - Aides financières	2	272,29 €
Facture eau	1	234,79 €
Aide Repas à domicile	1	37,50 €
Ligne 6561 - Bons alimentaires	4	325,00 €
Dispositif CUA – Chèques eau	2	1177,00 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le Rapport d'Orientations Budgétaires, Monsieur le Président remercie les administrateurs de leur implication dans les actions menées.

Monsieur le Président quittant la séance donne la présidence à Monsieur PM SOUILLARD.

- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat dans le cadre de l'épicerie solidaire itinérante portée par l'Association Demain,
- D'adopter le règlement Budgétaire et Financier,
- D'accepter un don de 50,00€,
- De procéder au renouvellement de la signature de la convention avec Axa épargne et protection dans le cadre de la mutuelle communale,